



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Encore un nouveau report de la CAP des PT par la DPJJ

Une fois de plus, malgré les annonces de prétendues bonnes intentions de la DPJJ concernant le corps des professeurs techniques, force est de constater que la DRH a toujours mieux à faire que de s'occuper des PT ! 3 jours avant la tenue de la CAP prévue pour le 21 janvier, les délégué.e.s sont informé.e.s par mail de son report ... au 28 avril ! Pendant 3 mois, la DRH n'a pas trouvé 2 heures à consacrer aux PT... Une fois encore, les actes démontrent le désintérêt de la DPJJ pour ce corps.

De plus, la DPJJ nous informe qu'elle « *poursuit les travaux et les échanges concernant la mise en œuvre du protocole parcours carrières et rémunérations (PPCR) du corps des professeurs techniques.*

Comme vous le savez, le PPCR n'est actuellement pas déployé pour ces professionnels car il était jusqu'alors conditionné à une « mise en extinction du corps », ce qui n'est pas le souhait de la direction de la PJJ.

La directrice de la PJJ est intervenue pour soutenir le maintien du corps des professeurs techniques à différentes reprises en 2019.

Nous avons déposé, en lien avec les équipes du Secrétariat général, une nouvelle demande de mesures concernant le corps des professeurs techniques, avec en particulier :

- *la mise en œuvre du PPCR pour le corps,*
- *un nouvel échelonnement indiciaire avec une mise en vigueur rétroactive au 1er janvier 2017,*
- *une mise en œuvre de ces mesures sans la notion de "mise en extinction du corps"*

La DGAFP a bien reçu nos demandes le 3 janvier et indiqué procéder à leur instruction »

En fait rien de nouveau ! Ces demandes sont déjà remontées plusieurs fois à la DGAFP. On se demande qui balade qui dans cette histoire, laissant les PT sur le côté.

Ce qui est nouveau, c'est qu'il n'apparaît plus la question du transfert du corps à l'éducation nationale comme annoncé lors de la CAP du 28 novembre, position que notre organisation syndicale a toujours dénoncée, l'administration centrale nous aurait-elle entendue ?

Une fois de plus, et malgré ses annonces, la DPJJ patauge sur la question du traitement du corps des professeurs techniques. A tel point qu'elle en oublie de tenir informé.e.s les représentant.e.s de ce corps comme elle s'y était engagée, notamment en repoussant aux calendes grecques la CAP d'avancement.

Décidément, elle n'arrivera pas à rassurer des professionnels inquiets sur leur présent et leur avenir.

C'est pourquoi nous invitons les collègues professeurs techniques à saisir au plus vite le tribunal administratif (modèle ci-joint) afin de faire valoir leurs droits. Il faut faire pression sur la DPJJ, le ministère de la justice et la DGAFP concernant les avancements et l'actualisation des grilles indiciaires de l'ensemble du corps des professeurs techniques.